

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaient absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 12 DEC. 2023

Délibération n° 2023-162 : Attribution du marché de voirie Rue Marcelin Berthelot

Rapporteur : M. Michel COLLOREC

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune a engagé un projet de confortement du mur de soutènement de la rue Marcelin Berthelot. Ces travaux sont aujourd'hui terminés. Il convient donc de finaliser le projet par les travaux d'aménagement routier.

Enjeux et objectifs attendus :

- Réaménager la voie principale avec réalisation d'aménagements fonctionnels et sécurisés, intégrant la problématique de vitesse ainsi que les différentes mobilités,
- Identifier, organiser et aménager les différentes mobilités, afin d'optimiser et sécuriser les flux, par la création de cheminements pédestres, cyclables, de stationnements périurbains et de voies de circulations véhiculées,
- Sécuriser, capter et conduire les eaux de ruissellement de surfaçage aux abords du mur de soutènement et sur le linéaire routier réaménagé.

Par délibération DE2023-104 du 26 septembre 2023, la commune a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement routier de la 2<sup>ème</sup> tranche de la Rue Marcelin Berthelot.

Suite à cette attribution, la commune a lancé une consultation pour les travaux.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Publié le  
ID : 029-200054724-20231205-DE2023\_162-DE

#### Dossier de consultation des entreprises :

- Envoi à la publication sur le site d'E-megalis le 18 octobre 2023,
- Retour des plis demandé pour le vendredi 10 novembre 2023 à 16 heures
- Pas de composition en lots, marché unique de prestation,
- Le montant estimatif du marché de travaux est estimé à 200 000 euros TTC.
- Cette évaluation est incluse dans le budget d'investissement sous l'opération intitulée « Rue Marcellin Berthelot ».

#### Critères de notation des entreprises :

- Prix : 40%
- Valeur technique : 60%
  
- 3 entreprises ont répondu à la consultation :

ENTREPRISE	MONTANT HT OFFRE	MONTANT TTC OFFRE
LE PAPE	264 453,00 €	317 343,60 €
EUROVIA	250 984,30 €	301 181,16 €
LE ROUX TP	238 441,50 €	286 129,80 €

L'ensemble des entreprises fournit les justificatifs demandés au dossier de consultation. Les offres sont donc toutes recevables et peuvent être analysées sur l'aspect technico-économique au regard des critères de notation précisés au règlement de consultation.

Après négociation, le montant des offres s'établit comme suit :

ENTREPRISE	MONTANT HT OFFRE	MONTANT TTC OFFRE
LE PAPE	264 453,00 €	317 343,60 €
EUROVIA	250 984,30 €	301 181,16 €
LE ROUX TP	236 061,50 €	282 273,80 €

Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission des travaux propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise répondant le mieux aux critères du marché.

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise LE ROUX TP (offre de base incluant la variante 1 correspondant à des bordures coulées) pour un montant total de 231 826,50 € HT.

Les documents relatifs à la consultation sont annexés à la présente délibération.

Vu la délibération DE2023-013 prenant acte du Débat d'Orientations Budgétaires,  
Vu la délibération DE2023-032 portant approbation du Budget primitif 2023 du budget principal,  
Vu la délibération DE2023-154 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget principal,  
Vu l'avis de la commission travaux du 28 novembre 2023,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Attribuer le marché « Aménagement de la deuxième tranche de la rue Marcellin Berthelot » à l'entreprise LE ROUX TP pour un montant de 231 826,50 € HT ;
- Autoriser le Maire à signer le marché, ses éventuels avenants et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Guryan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS

